

à

M. Pascal MARTIN
Direction du Réseau Logistique
6, rue François Bonvin
75737 PARIS CEDEX 15

Paris le 7 décembre 2015,

Monsieur le Directeur,

Objet : droit d'opposition

Suite à l'avenant à l'accord collectif du 28 avril 2015 relatif à l'aménagement du temps de travail sur la plate-forme logistique de Bonneuil-sur-Marne signé par FO et CFDT le 1er décembre 2015, nous vous informons que nous exerçons notre droit d'opposition pour les raisons suivantes :

- Obligation de travailler toutes les nuits de samedi
- Equilibre vie familiale/vie professionnelle non respecté
- Obligation de détenir un véhicule personnel pour venir au travail

Pour le syndicat SUD

Le secrétaire général

Alain Crémel

